

## Avant propos. Les identités politiques sur la fin du Moyen Âge

Jean-Paul Boyer, Laure Verdon, Anne Mailloux

► **To cite this version:**

Jean-Paul Boyer, Laure Verdon, Anne Mailloux. Avant propos. Les identités politiques sur la fin du Moyen Âge. Jean-Paul Boyer, Anne Mailloux et Laure Verdon. Identités angevines. Entre Provence et Naples, XIIe-XVe siècle , Presses universitaires de Provence, 2016, 979-10-320-0042-7. hal-01783599

**HAL Id: hal-01783599**

**<https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01783599>**

Submitted on 2 May 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# IDENTITÉS ANGEVINES

## Entre Provence et Naples

XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
JEAN-PAUL BOYER, ANNE MAILLOUX ET LAURE VERDON

LE TEMPS DE L'HISTOIRE



## Avant-propos

# Les identités politiques sur la fin du Moyen Âge

Jean-Paul Boyer, Laure Verdon et Anne Mailloux

Aix-Marseille Université, CNRS, UMR 7303 et UMR 7298

L'identité est une sorte d'unité d'existence, soit qu'il s'agisse de plusieurs êtres distincts, soit qu'il s'agisse d'un être unique, qu'on regarde comme plusieurs [...]. D'une manière générale, autre est une expression opposée à celle d'identique<sup>1</sup>.

Le colloque aixois, tenu en octobre 2011, dont le présent ouvrage est issu, a posé la problématique des identités appliquée aux territoires méridionaux soumis à la domination angevine entre XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle et aux structures politiques et sociales engendrées par cette domination. Plaçant au cœur des interventions la question des « identités », il se situait de la sorte dans le prolongement des études portant sur l'Europe angevine en abordant des questionnements plus spécifiques posés par la mise en œuvre d'un pouvoir politique étendu sur des territoires variés et distincts, dans la perspective historiographique actuelle des modes de construction du lien social et de régulations des groupes sociaux.

La thématique des identités est l'une des dynamiques historiographiques qui contribuent, depuis les années 1990, à renouveler les méthodes et les approches de l'histoire politique, dans un souci prégnant d'interdisciplinarité<sup>2</sup>. Ces nouveaux questionnements orientent les recherches dans deux directions essentiellement : celle, d'une part, de l'analyse des processus d'opposition – ou tout au moins de distinction – à une altérité<sup>3</sup> et celle, d'autre part, de

---

1 Aristote, *La Métaphysique*, livre V, chap. 9, éd. Bekker, 1018 a, trad. française de J. Barthélemy-Saint-Hilaire et P. Matthias, Paris, 1991, p. 182.

2 Voir notamment la redéfinition récente de la thématique de l'identité, fournie par les sciences sociales, et assimilée aux notions et procédures d'identification, de construction de l'image sociale ou encore d'appartenance : R. Brubaker, *Au-delà de l'identité*, Paris, 2001 ; M. Avanza et G. Laferte (dir.), *Dépasser la construction des identités*, Paris, 2005.

3 Sur ce sujet, on se reportera, par exemple, à *Identité et altérité chez les Barbares en Europe durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge. Le difficile dialogue entre textes et données archéologiques*, colloque de la Casa de Velázquez, Madrid, octobre 2013, ou encore au programme RELMIN, porté par John Tolan, dédié à l'étude du statut légal des minorités religieuses dans l'espace euro-méditerranéen au Moyen Âge (accessible en ligne : [www.relmin.eu](http://www.relmin.eu)). La période du haut Moyen Âge a particulièrement retenu l'attention des historiens, comme le soulignent les contributions du séminaire doctoral international *Texts and Identities in the Early Middle*

la construction d'un sentiment d'appartenance politique, religieuse, sociale ou culturelle. Deux maîtres mots dominent ces processus, que l'historien se doit de dévoiler : les modes de construction de l'identité et la part prise par la conscience – individuelle et collective – dans l'élaboration de celle-ci.

Au vrai, cette démarche est celle adoptée dès le Moyen Âge même par les penseurs du politique qui s'appuient, en la matière, sur les maîtres de la philosophie antique. Aristote, ainsi, définit le concept d'identité par les quelques mots que nous avons placés en exergue de notre propos. Avec son contraire, « autre », il le reconnaît comme condition de la compréhension. Celle-ci requiert, en effet, de relier une connaissance nouvelle à ce que nous savons déjà. L'exigence s'applique de l'étude d'une pluralité à la conscience de soi. Le Philosophe encore résume cette nécessité, en l'opposant à l'impasse où s'enfermaient Héraclite et ses disciples :

C'est en voyant que cette nature toute entière, que nous avons sous les yeux, est incessamment livrée au mouvement, et qu'il est impossible de savoir la vérité sur ce qui change sans cesse, que les philosophes ont été poussés à croire que l'homme ne peut jamais conquérir la vérité, au milieu de ce mouvement perpétuel et général<sup>4</sup>.

En somme, un historien ne traite que d'identités. Il les détermine ou les constate, fût-ce à son insu. Il lui resterait, sinon, à suivre les pas d'un Cratyle poussant l'héraclitisme à son point extrême. Thomas d'Aquin († 1274) en explique plaisamment l'attitude :

[Il] en vint pour finir à cette démenche qu'il conjectura qu'il ne fallait pas dire un mot ; mais pour exprimer ce qu'il voulait, il bougeait seulement le doigt. Et cela parce qu'il croyait que la vérité de la chose, qu'il désirait énoncer, changeait avant que le discours ne s'achevât. Or, il remuait le doigt en un temps plus bref<sup>5</sup>.

Le Docteur angélique commentait au vrai un fragment de la *Métaphysique* d'Aristote ; mais il le paraisait par la limpidité de l'explication<sup>6</sup>. Il définissait, plus généralement, le principe d'identité avec une fermeté inégalée :

Les éléments qui entrent en composition dans la réalité sont divers, tandis que la composition par l'intelligence est le signe de l'identité des éléments que l'on réunit [...]. Pour cette raison de l'identité, notre intellect unit un terme à l'autre en énonçant le prédicat<sup>7</sup>.

De là, Thomas résolvait les problématiques nées de l'identité jusque dans sa théologie « scientifique ». Ainsi affrontait-il la difficulté de considérer les personnes de la Trinité comme attributs essentiels de Dieu. De fait,

---

Ages dont un compte rendu est publié en 2010 dans la revue de l'Institut français d'Histoire en Allemagne (T. Lienard, *Texts and Identities in the Early Middle Ages*, IFHA, 2/2010, p. 63-66) qui souligne combien les identités du haut Moyen Âge peuvent être flexibles.

4 Aristote, *La Métaphysique*, op. cit., livre IV, chap. 5, éd. Bekker, 1010 a, trad., p. 148.

5 Thomas d'Aquin, *Sententia super Metaphysicam*, lib. IV, lectio 12, éd. M.-R. Cathala et R.M. Spiazzi, Turin-Rome, 1964, p. 188, n° 684.

6 Aristote, *La Métaphysique*, op. cit., livre IV, chap. 5, éd. Bekker, 1010 a, trad., p. 148.

7 Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, I<sup>a</sup>, quest. 85, art. 5, ad 3<sup>m</sup>, Éditions Paulinae, Milan-Turin, 1988, p. 416.

les inférieurs ne se donnent pas pour prédicats de leurs supérieurs, sauf par attribution accidentelle, comme quand je dis : « l'animal est homme ». Cependant, quand l'on déclare « Dieu » ou « l'essence divine est le Père », c'est un prédicat par suite de l'identité [...], car dans le divin il n'y a pas l'universel et le singulier<sup>8</sup>.

Chez les scolastiques, la réflexion sur l'identité avait une dimension métaphysique et, par conséquent, théologique. Son essor participait aux considérations théoriques que la redécouverte d'Aristote alimentait. Cette dynamique se combinait toutefois à l'attention soutenue accordée aux réalités du monde<sup>9</sup>. De la sorte, les spéculations sur l'identité convergeaient avec une analyse approfondie des appartenances sociopolitiques.

Esquisser les doctrines qui s'affichaient, en la matière, serait une vaine ambition. Leurs grandes lignes parcouraient, entre autres, le *Du gouvernement des princes*, que Gilles de Rome rédigeait vers 1280 pour le futur Philippe IV de France. Le traité rappelait que « l'homme est naturellement un animal civil », en dépit des exceptions (dont celle louable des contemplatifs). Par suite, la meilleure disposition de la société revenait à « former de plusieurs communautés politiques un royaume ». En parallèle, il était préférable « qu'une cité ou une province soient gouvernées par un que par plusieurs ». Cette réduction à l'un accompagnait un objectif qui se résumait dans la formule : « Le roi considère le bien commun<sup>10</sup>. » La définition de la monarchie ne se séparait pas d'une recherche de l'unité étendue aux sujets. Tolomé de Lucques soulignait d'une autre manière la compacité souhaitée autour du pouvoir, en continuant le *Du royaume* de Thomas d'Aquin. Il fallait une adéquation entre la nature d'un peuple, elle-même sous l'influence de sa région, et son type de gouvernement : « La position de la terre détermine une région selon l'aspect des étoiles [...], d'où nous voyons certaines provinces appropriées à la servitude, d'autres à la liberté<sup>11</sup>. » Conscient ou non, un facteur identitaire consolidait l'adhésion à l'autorité. Thomas d'Aquin allait plus loin sur ce plan en exposant que le roi devait, comme le père, dépasser ses sujets par la bonté mais leur être « semblable par l'espèce », au moins humaine, mais de préférence « par l'unité de peuple<sup>12</sup> ».

Le Docteur commun commentait en fait, tout en l'assimilant, un fragment d'Aristote : « Par la nature, en effet, le roi doit certes différer de ses sujets mais être pareil par la race : ce qui est précisément la relation du plus âgé au plus

<sup>8</sup> *Ibid.*, quest. 39, art. 6, arg. 2, et ad 2<sup>m</sup>, p. 191.

<sup>9</sup> M.-D. Chenu, *Introduction à l'étude de saint Thomas d'Aquin*, Montréal-Paris, 1954 ; *idem*, *La théologie comme science au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1957 ; L. Bianchi et E. Randi, *Vérités dissonantes. Aristote à la fin du Moyen Âge*, Fribourg, 1993 (éd. italienne, 1990), p. 1-109.

<sup>10</sup> Gilles de Rome, *De regimine principum*, lib. III, pars 1, cap. 3 et 5, et pars 2, cap. 3 et 6, éd. H. Samaritanus, Rome, 1607 (reprint 1967), p. 406-407, 411-412, 456-458, et 466-467.

<sup>11</sup> Thomas d'Aquin et Tolomé de Lucques, *De regimine principum*, éd. J. Mathis, Turin, 1971, lib. II, cap. 9, et lib. IV, cap. 8, p. 29, et 75-76.

<sup>12</sup> Thomas d'Aquin, *Sententia libri politicorum*, lib. I, cap. 10, éd. H.-F. Dondaine et L.-J. Bataillon, Rome, 1971 (Léonine, 48A), p. A114, l. 96-102.

jeune et de qui a engendré au fils »<sup>13</sup>. Il n'échappe certes pas combien la science politique, qui vient de se survoler, plagiait l'aristotélisme. Elle devait cette fois aux *libri morales* du Philosophe, d'abord à sa *Politique*. Elle lui empruntait, mais en sélectionnant, gauchissant ou amplifiant ses leçons.

Entendons que les identités collectives, y compris dans leur rapport au pouvoir, avaient un bien long passé. En lieu d'impossible inventaire, nous adressons pour le tout au *Deutéronome*. Il disait, selon la *TOB* : « C'est au milieu de tes frères que tu prendras un roi [...]. Tu ne pourras pas mettre à ta tête un étranger qui ne sera pas ton frère ». La version latine « ordinaire (*vulgata*) » ne déclarait pas autre chose, mais précisait : « Tu ne pourras faire roi un homme d'une autre peuple (*gens*)<sup>14</sup> ». On voit qu'Aristote faisait curieusement écho au texte biblique.

Sans approfondir, il vaut toutefois d'ajouter à quel degré le sens d'une cohésion s'exaltait dans la communion de l'Église. Saint Augustin l'avait décrite en termes définitifs comme la Cité de Dieu<sup>15</sup>. Le choix et le sens de l'appartenance se condensaient dans l'évocation de « ces deux amours » qui

distinguèrent deux cités établies dans l'espèce humaine [...], dont l'une est sainte l'autre immonde, l'une sociable l'autre égoïste, l'une s'occupant de l'utilité commune pour la société d'en haut, l'autre réduisant même le patrimoine de tous à son propre pouvoir en vue d'une domination arrogante<sup>16</sup>.

8

Du même mouvement, Augustin définissait un peuple véritable comme une union pacifique et volontaire, à savoir comme « l'assemblée d'une multitude rationnelle associée par la participation en concorde à ce qu'elle affectionne<sup>17</sup> ». Le modèle augustinien, avec les distorsions qui continuent de faire débat, traversait le Moyen Âge<sup>18</sup>. Il se reflétait dans la *chanson de Roland*. Son héros évoquait avec nostalgie la contrée fraternelle d'où venaient avec lui les barons qui périssaient à ses côtés, solidaires dans le juste combat : « Tere de France, mult estes dulz païs<sup>19</sup> ».

Quoi qu'il en soit, l'intérêt porté par la renaissance intellectuelle des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles aux diverses manifestations de l'identité se développait en synergie avec le cours des appartenances politiques. Leurs contours évoluaient. Le fait et la conscience identitaires acquéraient un relief nouveau, en synergie avec la genèse de l'État et avec les grands conflits nationaux.

13 Aristote, *Politica*, livre I, chap. 12, éd. Bekker, 1259 b, trad. lat. de Guillaume de Moerbeke, dans Thomas d'Aquin, *Sententia libri politicorum*, *op. cit.*, p. A112, col. 1.

14 Dt 16, 15.

15 R. A. Markus, « Les Pères latins », dans J. H. Burns, éd., *Histoire de la pensée politique médiévale*, 350-1450, Paris, 1993 (éd. anglaise 1988), p. 88-117.

16 Augustin, *De Genesi ad litteram libri duodecim*, lib. XI, § 15, éd. J. Zycha, Prague-Vienne-Leipzig, 1894 (CSEL, 28/1), p. 347, l. 27-348, l. 19.

17 *Id.*, *De Civitate Dei*, lib. XIX, cap. 24, éd. B. Dombart et A. Kalb, Turnhout, 1955 (CCSL, 48), p. 695, l. 2-3.

18 H. X. Arquillère, *L'augustinisme politique*, Paris, 1934 (ouvrage demeuré fondamental).

19 *Chanson de Roland*, laisse 140, vs. 1851-1868, éd. et trad. G. Moignet, Paris, 1969, p. 144-147.

Le contexte se confirmait, comme à rebours, dans la réaction d'un Boniface VIII. Dans la fameuse bulle *Unam sanctam Ecclesiam*, de 1302, il rappelait avec violence l'ancien dogme de l'unité, partant de l'identité, chrétienne. Cette « Église une et unique » n'avait « qu'un corps, qu'une tête, non deux comme un monstre, évidemment le Christ, et le vicair du Christ, Pierre, et le successeur de Pierre<sup>20</sup> ». Chacun sait que le pape se déchaînait contre Philippe le Bel, qui revendiquait trop haut ses droits souverains. Une telle crise accélérât un nouveau regard des sujets sur le royaume dans la chrétienté et sur leur propre position<sup>21</sup>.

Les conséquences, à ce propos, de la guerre de Cent ans furent les plus explicites. La tonalité pour ainsi dire « patriotique » de quelques vers d'un François Villon illustre les empathies qui mûrissaient. Mentionnons, pour mémoire, « Jeanne, la bonne Lorraine/Qu'Anglois brûlèrent à Rouen<sup>22</sup> ». La *Ballade contre les ennemis de la France* est plus significative, quand elle souhaite tous les maux imaginables à « Qui mal voudroit au royaume de France ! »<sup>23</sup>. L'attachement au pays, comme entité, s'épanouissait dans ce refrain, quand par exemple la *Chanson de Roland* mettait si en avant le lien personnel avec le seigneur ou avec l'empereur.

De multiples enquêtes dispensent d'insister davantage sur ces mutations ou plutôt glissements idéologiques, auxquels contribuaient les guerres franco-anglaises<sup>24</sup>. Une dense bibliographie assure qu'un pareil procès identitaire, venu de loin, progressif mais s'accroissant et devenant irrésistible, embrassait l'Occident<sup>25</sup>. Une historiographie récente ouvre cependant sur de nouvelles approches, car bien des interrogations demeurent.

À l'heure actuelle, les formes médiévales de l'identité – du moins telles qu'elles ont été jusqu'à présent abordées – revêtent, en effet, une coloration ethnique, sociale, religieuse ou politique et territoriale<sup>26</sup>. Ainsi en va-t-il des identités « nationales » construites sur les usages politiques de la mémoire et de l'histoire, et revendiquées par certains États médiévaux. C'est pour l'Angleterre

20 *Les Registres de Boniface VIII*, éd. G. Digard et al., t. III, Paris, 1921, col. 888-890, n° 5382.

21 J. Leclercq, *Jean de Paris et l'ecclésiologie du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1942.

22 François Villon, *Le Testament, Ballade des dames du temps jadis*, vs. 349-350, éd. J. Dufournet, Paris, 1997, p. 70.

23 *Ibid.*, *Poésies diverse*, 5, *Ballade contre les ennemis de la France*, p. 171-172.

24 J. Krynen, *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1981, *passim* ; *idem*, *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1993, *passim* ; C. Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985 ; H. Martin, *Le métier de prédicateur à la fin du Moyen Âge, 1350-1520*, Paris, 1988, *passim* ; B. Guenée, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VII » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, 2002 ; O. Hanne, *Jacques Gélou. De la venue de Jeanne. Un traité scolastique en faveur de Jeanne d'Arc*, Aix-en-Provence, 2012 ; etc.

25 H. Martin, *Mentalités médiévales. Représentations collectives du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, t. II, Paris, 2001, p. 121-172 ; F. Morenzoni, dir., *Preaching and Political Society. From Late Antiquity to the End of the Middle Ages*, Turnhout, 2013 ; etc.

26 Comme le montrent bien les publications du programme RELMIN, dont le dernier volume paru : *Religious cohabitation in European towns (10th-15th centuries). La cohabitation religieuse dans les villes Européennes, X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, J. V. Tolan et S. Boissellier, dir., Turnhout, 2014.

des Plantagenêt que cette voie a été la plus complètement explorée, alliant l'analyse de la construction des identités à celle du territoire souverain<sup>27</sup>.

En Méditerranée, l'intérêt s'est articulé sur les questions de langue et de religion, développées surtout dans le cadre de programmes de recherche dédiés à une étude comparative et diachronique des sociétés méditerranéennes<sup>28</sup>. Ces programmes ont souligné notamment les stratégies déployées par les acteurs, les phénomènes d'acculturation, et se sont attachés plus particulièrement au cas singulier des îles. Dans le cadre de la construction des États méditerranéens, la question du rôle de l'Histoire et de la volonté de rassembler par la construction d'un sentiment d'appartenance commune a également été posée pour le cas de la péninsule Ibérique<sup>29</sup> ; mais c'est à l'échelle plus grande des villes organisées en communes que le débat historiographique a rebondi plus récemment pour se nouer autour des identités « urbaines », entendues à différentes échelles, de l'individu à la communauté urbaine, en passant par les groupes sociaux, dans le sillage de la désormais riche tradition historiographique italienne sur ce sujet<sup>30</sup>.

Le royaume des Capétiens de Naples n'est pas demeuré en marge du renouveau<sup>31</sup>. En fait, sur les terres angevines, les sources attirent les premières l'attention sur des identités politiques marquées par leurs dimensions à la fois exemplaires et particulières. Avant que ne naquît ce complexe, la Provence offrait déjà une belle démonstration de la fonction concrète des appartenances, au service des réalités étatiques en construction. En 1243, Raimond Bérenger V contraignait la Ville basse de Marseille à confesser « être en Provence et dans le comté de Provence », par conséquent « sous la seigneurie dudit seigneur comte de Provence »<sup>32</sup>. En 1277, les décisions de Charles I<sup>er</sup> pour ses fondations cisterciennes de Santa Maria di Realvalle (Campanie) et de Santa Maria della Vittoria (Abruzzes) se plaçaient au croisement entre pure

---

27 F. Madeline, « Les processus d'identification et les sentiments d'appartenance politique aux frontières de l'empire Plantagenêt », *CRMH*, 19, *Les îles britanniques : espaces et identités*, 2010 ; R. Davies, « L'État, la nation et les peuples au Moyen Âge : l'expérience britannique », *Annales HES*, 2005/1, p. 17-28.

28 Ces programmes ont été dirigés, pour leur partie médiévale, par Henri Bresc et ont donné lieu aux publications suivantes : *Mutations d'identités en Méditerranée. Moyen Âge et époque contemporaine*, H. Bresc, C. Veauvy, dir., Paris, 2000, et *Politique et religion en Méditerranée : Moyen Âge et époque contemporaine*, Bresc, Henri, Dagher, Georges, Veauvy, Christiane, dir., Paris, 2008.

29 Sur ce sujet, voir notamment les publications des conférences internationales de l'Université de Lleida – International Medieval Meeting Lleida – (Espagne), notamment celle tenue en 2012 dont l'une des thématiques portait sur *Constructing imagined identities : medieval literature and ideology* dont la première session était dédiée à l'Espagne (accessible en ligne : [www.internationalmedievalmeetinglleida.udl.cat](http://www.internationalmedievalmeetinglleida.udl.cat)).

30 Voir notamment P. Gilli et E. Salvatori, dir., *Les identités urbaines au Moyen Âge. Regards sur les villes du Midi français*, Brepols, Turnhout, 2014.

31 La question du rôle joué par la langue vernaculaire dans la construction des identités politiques a, notamment, été placée au cœur d'un récent ouvrage de Samantha Kelly : *The Cronaca Di Partenope. An Introduction to and Critical Edition of the First Vernacular History of Naples (c. 1350)*, Leyde-Boston, 2011.

32 V.-L. Bourilly, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264)*, Aix-en-Provence, 1925, n° 36, p. 384.



idéologie et considérations pratiques. Le roi décidait que les moines ne seraient, sans licence spéciale de lui ou de ses héritiers, « de nulle autre nation que du royaume de France ou des comtés de Provence et de Forcalquier ». L'explication suivait : « De ces nations surtout sortirent ces athlètes qui libérèrent le Royaume de Sicile des mains de ses persécuteurs, avec de grandes fatigues et peines et par-dessus fort épanchement de sang, pour l'honneur de Dieu et de la sainte mère l'Église ». Or, les deux monastères commémoraient les victoires du premier Angevin contre les Hohenstaufen<sup>33</sup>. Un tel exemple indique la complexité de la référence identitaire pour la monarchie angevine. Elle jouait de l'outil pour rassembler autour d'elle, mais s'appuyait aussi sur les divisions de ses sujets. Elle s'en accommodait du moins, car ses domaines et leurs hommes étaient bien divers.

Un témoignage exceptionnel sur les articulations de l'identité, parmi les fidèles du roi de Sicile-Naples, se rencontre dans un sermon sur sainte Marthe, prononcé à Naples dans les années 1340. Il est sans aucun doute de la main de Giovanni Regina, dominicain intime de la cour napolitaine. Pour le moins, il a transmis le texte :

Par amour du Christ, elle laissa sa propre patrie, et par conséquent les richesses, les douceurs et les pompes mondaines qu'elle pouvait avoir sur place, et elle traversa vers des régions lointaines, évidemment jusqu'à la province de Provence. Et là, pauvre, mortifiée de plusieurs manières et humble, elle convertit en foule à la foi du Christ par les paroles, par les exemples et par les miracles. Et pour signe d'une telle victoire, elle tua au nom du Christ le dragon appelé Tarasque, qui se trouvait dans le fleuve Rhône<sup>34</sup>.

À l'exposé, l'on comprend que le Prêcheur s'adressait à un parterre de ces Provençaux qui séjournèrent ou avaient migré dans le Royaume, dont des membres de l'aristocratie. L'exemple de Marthe légitimait leur propre nostalgie, la fierté conservée des origines et d'une « patrie » sanctifiée. Le discours renvoyait, en filigrane, au courage d'un exil pour servir le prince (le roi Robert ou déjà la reine Jeanne). Ainsi le particularisme provençal soudait-il une petite communauté que la monarchie espérait s'attacher par un lien spécifique<sup>35</sup>.

En voici assez pour conclure à l'échelle de l'ensemble que formaient les États angevins. Il représentait un espace et un système politique configurés sur la base d'une association de territoires et de pratiques partagées. De là, plus spécifiquement, il pose des problématiques liées à la construction des

33 R. Filangieri et al., dir., *I registri della cancelleria angioina ricostruiti*, t. XLIV/2, éd. S. Palmieri, Naples, 1999, Add. ad Reg. LX Karoli I, n° 123, p. 562-565.

34 Naples, Bibl. nazionale, cod. lat., VIII AA 11, fol. 111r b-v a (*Amore Christi reliquit patriam propriam et per consequens divitias, delicias et pompas mundanas, quas ibi habere poterat; et ad longinquas partes, scilicet in provinciam Provincie, transfretavit [ms. transfetavit]; et ibi, pauper et multipliciter afflicta et humilis, multos verbis et exemplis et miraculis ad fidem Christi convertit; et in signum talis victoriae draconem Terascum [sic] nomine, existentem in Rodano flumine, in Christi nomine interfecit*); J. B. Schneyer, *Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350*, t. III, Münster Westfalen, 1971, p. 614, n° 131.

35 J.-P. Boyer, « 1245-1380. L'éphémère paix du prince », dans M. Aurell, J.-P. Boyer et N. Coulet, *La Provence au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2005, p. 181-228.

identités politiques par les questions de circulation des officiers<sup>36</sup>, d'indigénat des charges, de consentement à une domination étrangère. Puisque ces territoires n'ont pas fait l'objet d'un « roman national » – le fondement de l'État angevin ne pouvant en aucun cas être ethnique –, le sud des possessions angevines, c'est-à-dire cette association qui unit Provence et Royaume de Naples en une même entité géopolitique, peut servir, à bien des égards, de laboratoire d'analyse pour l'historien, et d'expérimentation politique pour les Angevins, des processus de construction volontaire des identités, par les individus et les communautés, et des enjeux qui les sous-tendent en termes de stratégies individuelles et collectives. Trois apports principaux du colloque peuvent, d'ores et déjà, être soulignés : d'une part, il n'a pas existé d'identité « nationale » revendiquée, ni même envisagée comme un mode possible de rassemblement des hommes, pour ces territoires par les souverains angevins. Les comparaisons entre le Royaume de Naples et le comté de Provence le montrent indiscutablement : les échanges de personnels politique et administratif, par exemple, sont peu nombreux et surtout liés à la politique personnelle menée par certains souverains, tel Charles II (1285-1309). D'autre part, la construction de l'État angevin et la structuration des villes de Naples et d'Aix-en-Provence en véritables capitales, à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, offrent, comme dans les autres États méditerranéens médiévaux, des moyens d'ascension sociale et de déploiement de stratégies lignagères identitaires à certains acteurs sociaux – tels les officiers de justice ou encore les marchands – qui se fondent sur le modèle que représente la noblesse. Enfin, le « moment » angevin fut un temps particulier de l'histoire provençale, dans le sens où c'est au final bel et bien dans cet espace provençal, et à la faveur de la domination angevine, que les communautés politiques se structurent, depuis les communautés seigneuriales jusqu'aux assemblées d'états, et acquièrent, à proprement parler, un caractère identitaire spécifique et revendiqué.

Dans ces diverses considérations, un rôle pionnier revient au Professeur Giuseppe Galasso, à travers ses études sur le Mezzogiorno médiéval comme moderne. Elles fournissent un enseignement d'épistémologie sur l'histoire anthropologique. De celle-ci, l'identité dans le temps long est évidemment l'axe. Elle s'entend dans toute sa profondeur, au-delà des seules revendications ou manipulations. Un titre résume la leçon de méthode du Professeur Galasso et son application à l'Italie méridionale : *L'autre Europe. Pour une anthropologie historique du Midi de l'Italie*, paru en italien pour la première fois en 1982, republié depuis, par ailleurs traduit en français<sup>37</sup>. L'enjeu de l'ouvrage est clair :

Le Midi italien a toujours été vu comme quelque chose de différent par rapport au reste de l'Italie et de l'Europe [...]. Le Sud a été encore victime d'une succession de préjugés et de stéréotypes, qui doivent être interprétés pour saisir les niveaux de vérité qu'ils contiennent, en ce que la réalité est bien plus

36 Abordée dès les années 1930 dans l'historiographie angevine : voir notamment G. M. Monti, *La dominazione angioina in Piemonte*, Turin, 1930.

37 G. Galasso, *L'autre Europe*, Rome, 1992.

complexe, non seulement pour le Mezzogiorno mais également pour l'Italie ou pour l'Europe<sup>38</sup>.

Pour s'en tenir au Moyen Âge, la coopération de l'histoire et de l'anthropologie a permis au Professeur Galasso de suivre à travers les régimes angevin et aragonais, de 1266 à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, la formation d'un « Royaume de Naples ». Son titre officiel demeurait alors celui de royaume de Sicile, quand même l'île de ce nom lui échappait. Dans l'usage, l'appellation de Royaume de Naples progressait néanmoins depuis le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle. Elle correspondait à des réalités politiques comme à des faits de civilisation et, globalement, à un vécu. En bref, si l'expression n'avait pas valeur juridique, elle condensait une identité collective<sup>39</sup>.

Le congrès d'Aix, de 2011, ne pouvait donc élire meilleur parrainage que celui de Giuseppe Galasso. Nous avons été heureux de reconnaître ainsi notre dette collective. En conséquence, le colloque s'est accompagné de la remise le 20 octobre du titre de docteur honoris causa de l'Université de Provence (fondue aujourd'hui dans Aix-Marseille Université) au professeur Galasso, par le président Jean-Paul Caverni.

---

38 *Id.*, *L'altra Europa. Per un'antropologia storica del Mezzogiorno d'Italia*, Naples, 2009 (3<sup>e</sup> éd. revue), p. 10, n. 1.

39 *Id.*, *Il Regno di Napoli. Il Mezzogiorno d'Italia angioino e aragonese (1266-1494)*, Turin, 1992 (*Storia d'Italia* diretta da Giuseppe Galasso, 15/1).